

## Procès-Verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022

Présents (10) : Martine TABOURET – Catherine SAVERAT – Régis TABOURET - Aimé BOULIVAN - Fabienne PEDOUX - Amandine GUYARD - Cédric BLANCHARD - Sandrine BOURGEOIS - Stéphanie BOULIVAN- Alexandra BREDY

Excusés (5) : FRANCK MOLINA, Didier ZAMPROGNO donne procuration à Martine TABOURET, Damien QUERRY donne procuration à Alexandra BREDY, Alexandra GIRARD qui donne procuration à Amandine GUYARD et Fabien RELAVE

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **Approbation du procès-verbal** du conseil municipal du 08 novembre 2022.  
**Le conseil adopte à l'unanimité.**
- **Autorisation de signature du devis de signalisation** : suite à la signature de la nouvelle convention pour l'achat de signalisation, la demande de devis a été faite auprès de l'entreprise sélectionnée par GBA (Grand Bourg Agglomération) dans la procédure des marchés publics. Le devis total s'élève à 6 447,95€ HT soit 7 773,54€ TTC. **La signature du devis est approuvée par le conseil.**
- **Mise à disposition d'un agent communal à l'accueil périscolaire et au temps méridien** : Le temps méridien et l'accueil périscolaire ont été délégués à Alfa3a : un agent est déjà mis à disposition pour l'accueil périscolaire et un autre agent en cas d'urgence pour combler soit le temps méridien soit le temps périscolaire. Toutefois, un troisième agent s'avère nécessaire en cas d'absence exceptionnelle d'un agent ou d'inscription massive des élèves. Il est donc proposé de signer une nouvelle convention avec Alfa3a pour la mise à disposition d'un troisième agent, Séverine BROUILLARD en cas de besoin. **Le conseil approuve la signature de la mise à disposition.**
- **DM 2 (décision modificative)** : Lors du remboursement d'un emprunt d'assainissement (à noter que la compétence a été donnée à GBA en 2018), la répartition entre le capital et les intérêts n'a pas été correctement faite au moment du paiement des échéances sur plusieurs années. Cela a donc provoqué une différence de 10 centimes d'euros. Il faut donc faire un mandat au compte 678 et un titre au compte 1641. Malheureusement, cette erreur n'étant pas connue au moment du vote du budget primitif 2022, ces 10 centimes n'ont pas été budgétés et il est donc nécessaire de faire une DM de virement de crédit : c'est-à-dire déplacer 10 centimes du compte 6475 au compte 678 afin de permettre le paiement de cette régularisation demandée par la Trésorerie. **La DM est acceptée par le conseil.**
- **Demandes de subvention exceptionnelle 2022** : Deux associations dompierroises ont fait la demande d'une subvention exceptionnelle, les Conscrits et le Comité des Fêtes. L'association des Conscrits a été redémarrée, il

y a peu et fait preuve de beaucoup de dynamisme. Toutefois, la demande telle que présentée ne permet pas au conseil de se prononcer : la demande de subvention doit en effet préciser le montant nécessaire ainsi que l'objectif de la dépense. Un dossier précisant les besoins financiers sera donné aux conscrits pour que la demande puisse être étudiée prochainement.

Quant au comité des fêtes, il s'agit de rembourser l'achat fait au nom de la commune, de 4 livres, témoins du patrimoine communal, qui seront mis à disposition de la mairie, de la bibliothèque, de l'école et du périscolaire.

**Le conseil accepte le versement de la subvention de 100€ au Comité des Fêtes.**

- **Présentation du BP d'Alfa3A** : L'association AlfaA3 gère l'accueil du temps périscolaire, l'accueil de loisirs et le temps méridien ; un budget est présenté, budget qui sera la base du premier acompte versé au premier semestre 2023. Le budget 2023 sera en hausse au vu des conditions économiques actuelles, et en particulier des charges énergétiques. Madame le Maire précise qu'une partie des coûts de fonctionnement sera pris en charge par la commune et l'autre restera à la charge des familles.
- **Sécurisation de la RD 17** : A plusieurs reprises des radars pédagogiques ont été posés sur la RD17 ; Madame le Maire expose brièvement un bilan des mesures de vitesse réalisées avec ou sans rétrécissement de chaussée. Une étude plus détaillée sera fournie dans le bulletin municipal. Dans un premier temps, Madame le Maire propose d'acheter des radars pédagogiques (en fonctionnement solaire) afin de les positionner sur la RD 17. Cela permettra peut-être à chacun de prendre conscience de sa vitesse, mais aussi de mesurer les excès et leur nombre. Le coût est de 6 447,95 € HT. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

➤ Informations diverses :

- Bilan budgétaire : un point sur l'état des finances est présenté.

21h19 Fabien RELAVE rejoint la séance.

- Au nom de l'association des Amis du Lavoir : aménagement de la zone derrière la salle polyvalente afin que les utilisateurs de la salle puissent profiter de ce bel espace.
- Cérémonie des Vœux, le 6 janvier à 19h00 : un point sur le déroulé.
- Parcelle non préemptée : F1547.

La séance est levée à 21h43.

Signature du secrétaire



Signature du Maire

